

COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DE SEINE-MARITIME

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Seine-Maritime est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 26 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

• dépôts de dossiers & redépôts

► La baisse des dépôts de dossiers (4006 dossiers) s'est accentuée en 2019 avec – 15,9% par rapport à 2018, qui était déjà en recul de 10% par rapport à 2017. Depuis 2014, le recul du nombre de dossiers est significatif : - 38,5%, qui correspond à la moyenne nationale.

► Après plusieurs années de mise en place de mesures pérennes, la part des redépôts continue à s'effriter (48,2% des dépôts contre près de 50% en 2018) et celle des redépôts suite suspension d'exigibilité des créances chute à 7,75 %.

• recevabilité & orientation

► Le secrétariat a soumis à la commission 4155 dossiers, grâce à une accélération du délai de traitement et au calendrier des commissions. Le nombre de dossiers déclarés irrecevables progresse, tout en restant dans les standards régionaux et nationaux. Ces dossiers sont majoritairement le fait du statut du déposant (artisan, commerçant ou auto-entrepreneur) ou de la présence de dettes professionnelles.

► En 2019, la part des dossiers sans capacité de remboursement et sans bien immobilier continue à progresser et représente plus de la moitié des dossiers orientés. Cependant, les orientations vers un rétablissement personnel fléchissent, signe de situations moins obérées (43,5% contre 44,9% en 2018).

• conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Les dossiers avec bien immobilier (résidence principale) représentant à peine 10% des dossiers, la part des plans (conciliation) est de ce fait assez faible (6,5%). Les échecs en phase de conciliation restent importants.

La proportion de mesures imposées suite rétablissement personnel est moins importante que les orientations vers un rétablissement personnel, en raison des contestations de mesures par les créanciers.

• mesures pérennes et mesures provisoires

La conjonction des mesures suite à effacement et des mesures ou plans réglant la totalité de l'endettement maintient un taux de mesures pérennes conforme à ce qui est constaté aux niveaux régional et national.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

relations de la commission et de son secrétariat avec les autres acteurs de la procédure & organismes tiers

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Le 25 avril, présentation du rapport d'activité et échanges avec les juges du ressort et la Cour d'Appel sur nos procédures
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Le secrétariat ne participe plus aux CPEX, les échanges de données se font par l'interface EXPLOC.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	10 134 travailleurs sociaux présents	10 réunions ont permis de former des travailleurs sociaux du département, des CCAS, des organismes de tutelle et de la médecine du travail.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale		
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1 6 travailleurs sociaux	Rencontre sur le thème des crédits
<u>Autres parties prenantes</u> Banques, huissiers, bailleurs sociaux, chargés de recouvrement, bailleurs...	2 avec Habitat 76 21 participants 4 avec les banques	- Une rencontre avec les agents du Point Passerelle (dispositif d'aide des usagers des banques) - 2 rencontres dans le cadre de la convention signé avec Habitat 76 - Réunions organisées sur le thème de l'inclusion bancaire (offre clientèle fragile)
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Dans le cadre de la semaine ayant pour thème la « Lutte contre l'illétrisme », 3 actions ont été menées auprès des Missions locales pour l'emploi rassemblant 62 jeunes. Accueil de collégiens « REP » pour une découverte de la Banque de France et approche des questions d'argent.

● **Tribunaux d'Instance et Cour d'Appel :**

L'objectif de cette concertation visait à échanger sur le surendettement en 2018 et les pratiques du secrétariat et des greffes. Le but est de continuer à améliorer la qualité de nos échanges.

● **Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. Les échanges d'information se font par le portail sécurisé EXPLOC depuis le printemps 2019, les CPEX peuvent disposer d'informations sur les dossiers déclarés recevables. Ces échanges se font à l'issue de chaque séance de commission. Le secrétariat a participé aux plénières de la CCAPEX.

● **Bailleurs sociaux :**

Dans le cadre de la convention signée avec Habitat 76, une réunion d'information a porté sur la loi ELAN et son impact sur le traitement des dossiers de surendettement

² (organisées ou participation)

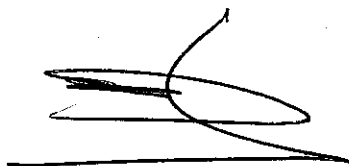
Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

- ▶ La levée des poursuites à la recevabilité n'est pas toujours effective malgré les échanges dématérialisés qui fiabilisent les informations.
- ▶ Les chargés de recouvrement n'ont pas toujours une actualisation des dettes qui corresponde aux relances reçues par les déposants, ce qui génère des difficultés dans le traitement des réponses dématérialisées, voire des demandes de vérifications de créances.
- ▶ Le traitement du découvert bancaire constitue une source de réclamations auprès du secrétariat.
- ▶ Certains bailleurs privés éprouvent des difficultés face à la procédure et aux mesures mises en place

Le 20 février 2020

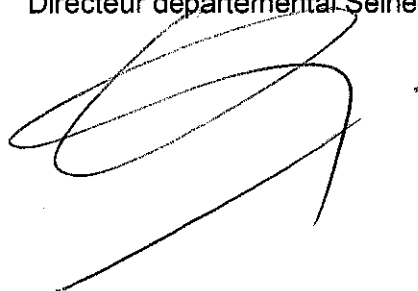
Pierre-André DURAND

Préfet de la région Normandie
Préfet de Seine-Maritime



Marc LANTERI

Directeur régional de la Banque de France
Directeur départemental Seine-Maritime



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

Seine-Maritime

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
Dossiers déposés	4761	4006	-15,9%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	49,77%	48,24%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	12,30%	7,75%	
Dossiers décidés recevables par la commission	4243	3917	-7,7%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	9,43%	9,42%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	189	238	25,9%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	26,98%	30,67%	
Dossiers orientés par la commission	4275	3949	-7,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	49,38%	50,19%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	44,87%	43,53%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,15%	0,48%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	53,99%	55,99%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	5224	4693	-10,2%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,78%	4,82%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,62%	5,07%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	45,98%	38,78%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,73%	0,32%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,33%	6,58%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	5,76%	2,98%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	2,57%	3,60%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	35,57%	44,43%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	28,43%	33,82%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,44%	18,11%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	7,14%	10,61%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	80,90%	75,90%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	38	39	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	31	30	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

Indicateurs	Seine-Maritime	NORMANDIE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	5%	5%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	39%	36%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	7%	8%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	44%	44%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	76%	74%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Seine-Maritime

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	105 023	3 240	14 394	71,2%	82,2%	11 979	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	44 360	436	772	30,1%	11,1%	95 939	2,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	58 421	2 845	11 377	39,6%	72,1%	11 818	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	2 242	1 827	2 245	1,5%	46,3%	650	1,0
Dettes de charges courantes	21 602	3 305	14 519	14,7%	83,8%	3 550	4,0
Autres dettes	20 776	2 308	5 260	14,1%	58,5%	1 615	2,0
Endettement global	147 401	3 944	34 173	100,0%	100,0%	16 020	8,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Normandie

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	282 046	7 627	33 807	74,4%	84,0%	13 623	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	133 621	1 261	2 232	35,3%	13,9%	95 866	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	142 964	6 748	26 396	37,7%	74,3%	12 353	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	5 462	4 207	5 179	1,4%	46,3%	699	1,0
Dettes de charges courantes	46 740	7 429	32 106	12,3%	81,8%	3 440	4,0
Autres dettes	50 178	5 285	12 487	13,2%	58,2%	1 716	2,0
Endettement global	378 964	9 078	78 400	100,0%	100,0%	17 877	8,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>2 118 403</i>	<i>19 343</i>	<i>33 139</i>	<i>34,9%</i>	<i>14,3%</i>	<i>93 930</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>2 228 869</i>	<i>101 509</i>	<i>411 606</i>	<i>36,8%</i>	<i>75,3%</i>	<i>12 684</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>99 243</i>	<i>60 577</i>	<i>75 924</i>	<i>1,6%</i>	<i>44,9%</i>	<i>800</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0

